

## COVID-19 - EMS-EPSM-ESE-CAT- PRISE EN CHARGE D'UN RÉSIDENT COVID-19 ET PLAN DE CONTINUITÉ

### RECOMMANDATION AU 1ER JUILLET 2020 POUR LA PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS ET LA PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT (PLAN DE CONTINUITÉ)

Dans la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (SARS-CoV-2), l'accent est mis sur la protection des personnes vulnérables, car elles présentent un risque accru d'évolutions sévères. Les recommandations suivantes concernent les institutions telles que les homes pour personnes âgées, les établissements médico-sociaux (EMS) et les institutions pour personnes handicapées. Ces recommandations visent à empêcher autant que possible l'entrée du virus dans les institutions concernées et à détecter et contrôler le plus tôt possible toute éventuelle propagation du virus. Pour atteindre ces objectifs, les institutions concernées doivent disposer d'un plan de protection garantissant que le risque de transmission est réduit pour les résidents, les visiteurs, les clients, les employés et pour les personnes extérieures (par exemple des livreurs ou autres prestataires de services). CURAVIVA et INSOS mettent à disposition un plan modèle pour les institutions.

Les principaux modes de transmission du nouveau coronavirus connus à l'heure actuelle sont :

- **Les contacts étroits et prolongés** : c'est-à-dire si l'on se tient à moins de 1,5 mètre de distance d'une personne malade pendant au moins 15 minutes.
- **Les gouttelettes** : lorsqu'une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'autres personnes.
- **Les mains** : des gouttelettes infectieuses peuvent se trouver sur les mains après avoir toussé, éternué ou touché des surfaces contaminées. Elles atteignent ensuite la bouche, le nez ou les yeux lorsqu'on se touche le visage.
- De ce fait, les mesures de prévention sont fondées sur le respect des règles d'hygiène et de conduite, ainsi que l'isolement des malades.

### MESURES À INSTAURER AFIN DE LIMITER LE RISQUE DE CIRCULATION DU VIRUS



([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Gestion\\_pandemie\\_CoVID-19\\_HPCI\\_EMS.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Gestion_pandemie_CoVID-19_HPCI_EMS.pdf)) Téléchargez ici le tableau de "Gestion de la pandémie au niveau HPCI en EMS" (MAJ

au 05-06-2020) ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Gestion\\_pandemie\\_CoVID-19\\_HPCI\\_EMS.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Gestion_pandemie_CoVID-19_HPCI_EMS.pdf))

#### 1. Mesures générales pour l'institution

Les institutions doivent s'assurer du respect des recommandations en vigueur :

- Affichage visible des informations : affiche officielle "Comment nous protéger" OFSP (à télécharger ici ([https://ofsp-coronavirus.ch/wp-content/uploads/2020/06/BAG\\_Platat\\_CoVi\\_BlauRegelEinhalten\\_A3\\_297x420\\_co\\_f.pdf](https://ofsp-coronavirus.ch/wp-content/uploads/2020/06/BAG_Platat_CoVi_BlauRegelEinhalten_A3_297x420_co_f.pdf)))
- **Passage obligatoire à l'accueil des visiteurs** y compris prestataires externes avant tout contact avec les résidents.
- Port d'un masque pour les visiteurs
- Mise à disposition de la solution hydro alcoolique à l'accueil

#### 2. Mesures générales pour le personnel

- Informer le personnel de l'institution sur les symptômes CoVID-19 et sur les mesures à prendre (rester à la maison, recherche CoVID si symptômes compatibles)
- Rappeler les mesures d'hygiène de base, le respect des Précautions Standard (PS) et les Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAG)
- Rappeler le maintien de **la distance de 1,5 mètre** dans la mesure du possible entre les membres du personnel et les résidents ou les personnes encadrées par exemple durant les activités de groupe, lors des repas, des réunions...
- Consulter les mises à jour de cette section dans la **Recommandation générale CoVID-19** (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A00>).
- **Port d'un masque de soins pour tout professionnel ayant des contact avec les résidents, le masque peut être gardé pour une durée de 4 h (=2 masques par horaire/ professionnel)**

Vidéo : 5 indications de l'hygiène des mains

[Download File](#)

([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HM\\_5\\_indications\\_HPCI\\_Vaud\\_640x360.mp4](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HM_5_indications_HPCI_Vaud_640x360.mp4))

Vidéo : Port du masque de soins et désinfection des mains

[Download File](#)

([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Masque\\_port\\_desinfection\\_HPCI\\_VD.mp4](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Masque_port_desinfection_HPCI_VD.mp4))

Vidéo : Port de la surblouse

Download File

([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Surblouse\\_port\\_retrait\\_HPCI-VD.mp4](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Surblouse_port_retrait_HPCI-VD.mp4))

**Remarque :** Retraitement des surblouses jetables : Selon l'expérience de nos collègues du Valais, les surblouses jetables peuvent être retraitées 1x avec un lavage à 60°. En cette période de pénurie, nous recommandons donc cette mesure qui va permettre d'utiliser 2x la surblouse avec un lavage entre les 2 utilisations. Voir la recommandation du Valais sur les surblouses jetables ici. ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Valais\\_Fiche%20info%20COVID-19%20-%20Sur-blouses\\_FR.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Valais_Fiche%20info%20COVID-19%20-%20Sur-blouses_FR.pdf))

Autres vidéos à visionner :



Démonstration détaillée du port du masque de soin à élastiques ou à lanières (<http://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/port-du-masque-de-soin>)

### 3. Mesures générales pour les résidents

- Renforcer les mesures pour le respect des règles d'hygiène.
- Si le résident doit sortir de sa chambre durant la période de confinement: sortie sous surveillance de la part du personnel et port du masque par le résident et hygiène des mains.
- **Reprise des activités récréatives externes (en petits groupes) mais en respectant les distances de 1,5 mètre et pas de contacts avec des personnes n'appartenant pas au groupe.**
- **Pas de participation à des manifestations publiques.**
- **Animations collectives à l'extérieur possible mais avec un groupe de moins de 10 personnes.**
- **À l'interne**, éviter toute animation rassemblant plus de 10 résidents.
- Éviter les contacts avec les personnes avec des symptômes respiratoires.
- Maintien de la distance de 1,5 mètre entre les résidents. Si impossible, ou si contacts à moins de 1,5 mètre sont fréquents et répétés (durée cumulative > 15 minutes) : port du masque pour les résidents.
- **Pas de mise en confinement des résidents au retour de visite, week-end dans la famille mais maintien des distances et contrôle des signes cliniques 2x/j.**

### 4. Mesures générales lors de l'admission de nouveaux résidents

- **Lors de toute nouvelle admission: instaurer un confinement en chambre individuelle durant 10 jours. La durée de cette mesure peut être discutée au cas par cas, en accord avec l'unité cantonale HPCI.**
- **Lors de transferts d'autres établissements, si le résident séjournait en chambre individuelle (depuis > 10 jours), le résident peut être admis sans mesures de confinement.**
- **Contrôle 2x/jour des signes cliniques compatibles avec CoVID durant toute la période** (il faut relever que l'infection CoVID chez la personne âgée peut se manifester par un état confusionnel aigü ou un changement de l'état clinique sans autre cause évidente).
- **Si la période de confinement du résident a eu lieu dans un autre établissement, il n'y a pas lieu de la faire à son admission et une admission en chambre double est envisageable.**
- **La recherche CoVID-19 (frottis naso-pharyngé) par PCR n'est pas indiquée en absence de symptômes.**
- Si le résident doit sortir de sa chambre durant la période de confinement: sortie sous surveillance de la part du personnel et port du masque par le résident et hygiène des mains.
- **Cette mesure de confinement ne s'applique pas à un résident au retour en EMS après un séjour en soins aigus pour une autre raison qu'une infection CoVID-19.**

### 5. Mesures générales pour les résidents présentant des symptômes compatibles avec CoVID

Le COVID-19 est suspecté lorsque des personnes présentent des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court) et/ou une perte soudaine de l'odorat et/ou du goût avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires. Chez les personnes âgées, un COVID-19 devrait aussi être suspecté lors d'un état confusionnel aigu ou d'une baisse inexplicquée de l'état général.

- Maintien en chambre en MAG
- Faire un frottis naso-pharyngé à la recherche CoVID-19 par PCR

→ Si le test est négatif :

- Chercher un diagnostic alternatif et maintien en chambre jusqu'à 24 heures après disparition des symptômes (pour le détail voir point 6)

→ Si le test est positif :

- Évaluer l'état clinique et transfert au besoin.
- Isolement en chambre individuelle si possible et appliquer les MAG par le personnel (port d'un masque de soins type II ou IIR, surblouse et port protections oculaires et gants si risque de contacts ou de projections de liquides biologiques (pour le détail voir point 6).

### 6. Mesures pour les prestataires en activité dans l'EMS, l'EPSM, l'ESE (physiothérapeute, logopédiste, ergothérapeute, ostéopathe, bénévole)

- Éviter toute visite inutile (sans plus-value pour le résident)
- Appliquer toutes les mesures de protection nécessaires à l'exercice de l'activité énumérées dans le plan de protection du prestataire concerné de services impliquant un contact physique (ex : CoiffureSuisse, psychomotricité Suisse, Physioswiss, Organisation podologie Suisse)
- Pas de visite dans les institutions pour toute personne avec des critères d'infection à CoVID-19 (fièvre, toux, gênes respiratoires, etc) ou toute personne ayant eu un contact à risque, avec un cas CoVID-19 (personne en quarantaine)

### 7. Mesures pour les visiteurs (famille)

- Visites autorisées mais avec respect des règles d'hygiène, des distances (1,5 mètre) avec le personnel et des consignes données par l'établissement.
- Port d'un masque de soins pour les visiteurs.
- Limiter les visites à 2 personnes simultanément par résident.
- Si le visiteur présente des critères d'infection à CoVID-19 (cf définition), si il a une infection CoVID 19 confirmée (isolement à domicile) ou s'il est en quarantaine à domicile, il doit reporter sa visite.

### 8. Prise en charge détaillée des résidents

#### a) Prise en charge des résidents CoVID-19 suspects

- **Maintien en chambre de tout résident avec une suspicion d'infection à CoVID-19** jusqu'à évaluation clinique. Il faut relever que l'infection CoVID chez la personne âgée peut se manifester par un état confusionnel aigü ou un changement de l'état clinique sans autre cause évidente.

- Mise en place des Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAG): surblouse, masque de soins et port de gants si risque de contact avec les liquides biologiques
- Evaluation clinique et recherche CoVID (frottis naso-pharyngé) du résident répondant aux critères d'infection à CoVID-19 (cf. définition mise à jour (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-preise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A00>)).
- **La preuve microbiologique peut être abandonnée** (frottis nasopharyngé), **si preuve (test CoVID-19 positif chez plusieurs résidents) que le CoVID-19 circule dans l'établissement**. Si évaluation clinique est compatible avec une infection CoVID-19, **considérer le résident comme infecté par CoVID-19** et prise en charge comme un cas CoVID-19 (voir b)
- **Le nombre de cas suspects ou confirmés sont à annoncer du lundi au vendredi via le formulaire Unisanté (du système d'information CoVID-SiCoVID).**

**Remarque :** La surblouse peut-être réutilisée durant 24h si non souillée et si stockée suspendue à un statif, coté externe vers l'extérieur.

#### **b) Prise en charge des résidents CoVID-19: cas confirmé microbiologiquement (dépistage CoVID-19 positif) ou cas probable (clinique compatible)**

- Isolément en chambre individuelle (bien aérée) au minimum 10 jours et 48 heures après l'arrêt des symptômes (ou selon accord avec l'unité HPCI).
- La décision de la levée des mesures est basée sur les critères cliniques. **NE PAS REFAIRE DE TEST MICROBIOLOGIQUE;** le frottis naso-pharyngé par PCR peut rester positif plusieurs semaines (mais il s'agit d'empreinte de virus non viable)
- Si chambre individuelle non disponible: isolement en chambre double (marquage paravent/ marquage au sol/autre), bien aérer la chambre et isolement au minimum 10 jours et 48 heures après l'arrêt des symptômes.
- Mise en place des MAG (surblouse, masque de soins et port de gants si risque de contact avec les liquides biologiques). La surblouse peut être réutilisée durant 24h si non souillée et si stockée suspendue à un statif, coté externe vers l'extérieur.
- Surveillance clinique régulière.
- Au besoin, oxygénothérapie et physiothérapie respiratoire.
- Evaluation clinique et au besoin support par l'équipe mobile régionale.
- **Limitier les visites (2 personnes simultanément) et accompagnement de la famille par le personnel (port d'un masque par la famille).**
- En cas de décès, en absence de la famille, pas de visites de la famille en chambre; visite au funérarium (chambre mortuaire). Pas de contact avec le corps du défunt.
- **Les cas CoVID 19 microbiologiquement prouvés** sont à annoncer au médecin cantonal ( Formulaire de Déclaration de CoVID-19 Hospitalisé ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19\\_f\\_d%C3%A9claration.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19_f_d%C3%A9claration.pdf)) ) à renvoyer à [infectionsdeclarations@hin.ch](mailto:infectionsdeclarations@hin.ch) (mailto:infectionsdeclarations@hin.ch) en indiquant le nom de l'EMS.

→ Voir algorithme de prise en charge en EMS ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Algorithme\\_residents%20covid19\\_Heviva\\_01\\_04\\_2020.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Algorithme_residents%20covid19_Heviva_01_04_2020.pdf)) élaboré par HévivA

→ Voir processus d'accompagnement en CAT lors de déconfinement (<https://www.heviva.ch/actualites/actualites/detail/news/cat-processus-daccompagnement-lors-du-deconfinement.html>) élaboré par HévivA

#### **c) Mesures lors de la levée d'isolement CoVID-19**

Téléchargez ici le tableau récapitulatif des mesures de levée d'isolement en EMS. ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Mesures\\_de\\_Levees\\_d-isolement\\_CoVID-19\\_EMS\\_280420.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Mesures_de_Levees_d-isolement_CoVID-19_EMS_280420.pdf))

##### **Pour le résident :**

- Hygiène des mains
- Respect des distances physiques de 1,5 mètre
- Port du masque de soins si non-respect de la distance physique et contact

##### **Pour l'environnement : Nettoyage de la chambre du résident :**

- Entretien de la chambre du résident à la fin des mesures d'isolement
- Port de la tenue de protection
- Aérer la chambre
- Sortir les déchets en suivant la filière habituelle d'élimination
- Eliminer les dispositifs médicaux à usage unique
- Retirer les rideaux (douches, de séparations et de fenêtres)
- Placer le linge sale (sans le secouer) dans des sacs fermés hermétiquement
- Laver les textiles à une température >60° ou ajouter un désinfectant pour le lavage des textiles <60°
- Utiliser les produits détergents et désinfectants usuels
- Nettoyer et désinfecter les paravents de séparation de chambre
- Nettoyer et désinfecter les équipements et les dispositifs médicaux à usage multiple (chaise percées, déambulateur...)
- Nettoyer et désinfecter la chambre (lit, mobilier médical, mobilier du résident, sanitaires, sols...)
- Nettoyer et désinfecter les zones fréquemment touchées (vires, meubles, poignées de portes...)

NB : éviter l'utilisation d'aspirateur

##### **Pour l'environnement si plusieurs résidents avec CoVID-19 : Nettoyage de l'unité de soins :**

À la fin de l'épidémie :

- Nettoyer à fond l'unité de soins :
- Nettoyer et désinfecter les équipements et les dispositifs médicaux à usage multiple
- Nettoyer et désinfecter les surfaces horizontales
- Nettoyer et désinfecter les zones fréquemment touchées (vires, meubles, poignées de portes)

Pour le détail de la prise en charge d'un cas CoVID confirmé, se référer à la fiche micro-organisme (<https://www.hpci.ch/prevention/pathologies-et-microorganismes/nouveau-coronavirus-covid-19-3>).

## **9. Prise en charge thérapeutique des cas CoVID-19**

### **Gestion des symptômes respiratoires CoVID-19 et vidéo sur la sédation palliative ciblée sur la détresse respiratoire**

La documentation relative à l'évaluation de la dyspnée et à la sédation palliative dans les EMS a été mise à jour.

Version N°2 des protocoles et des fiches techniques : Voir ici (<https://www.chuv.ch/fr/soins-palliatifs/spl-home/professionnels-de-la-sante/gestion-des-symptomes-respiratoires-covid-19>)

- Les changements principaux, mais non exhaustifs, des protocoles portent sur l'indication et la voie d'administration à privilégier pour l'administration de bronchodilatateurs;
- Les changements principaux, mais non exhaustifs, des fiches techniques sont explicités en notes de bas de page sur les documents concernés.
- Vidéo de formation "Prise en charge des patients atteints de COVID-19" sous l'onglet "Formation Unisanté" : voir la vidéo (<https://www.chuv.ch/fr/soins-palliatifs/spl-home/professionnels-de-la-sante/gestion-des-symptomes-respiratoires-covid-19/formation-unisante/>)
- Onglet "Directives anticipées" sous lequel sont à votre disposition deux documents, à savoir "Guide d'entretien destiné aux professionnels de la santé" et "Directives anticipées durant la pandémie de Covid-19" : voir ici (<https://www.chuv.ch/fr/soins-palliatifs/spl-home/professionnels-de-la-sante/gestion-des-symptomes-respiratoires-covid-19/directives-anticipees-durant-lepidemie-covid-19/>)

### **Prise en charge lors d'utilisation de thérapies respiratoires**

→ Voir la thérapie respiratoire (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-recommandation-pour-les-traitements-respiratoires-des>)

## **10. Déclarations CoVID-19 pour les EMS/ESE/EPsm**

### **Les médecins des EMS déclarent :**

- À l'Office du Médecin Cantonal quotidiennement par email à [infectionsdeclarations@hin.ch](mailto:infectionsdeclarations@hin.ch) (mailto:infectionsdeclarations@hin.ch) :
  - les résultats cliniques des résidents dans les EMS, autres établissements de soins (institution pour personnes avec un handicap) ( formulaire déclaration ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19\\_f\\_d%C3%A9claration.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19_f_d%C3%A9claration.pdf)) )

- avec CoVID-19 confirmé en laboratoire par PCR (**cas CoVID 19 microbiologiquement prouvés**)
- les résultats cliniques des personnes décédées avec ([formulaire déclaration \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19\\_EM\\_d%C3%A9c%C3%A8s\\_f.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19_EM_d%C3%A9c%C3%A8s_f.pdf)):
  - CoVID-19 confirmé en laboratoire par PCR
  - critères cliniques et épidémiologiques
  - critères cliniques et imagerie par CT-scan compatible avec CoVID-19

**L'EMS déclare (direction des soins) :**

- À **Unisanté du lundi au vendredi** (fichier à compléter par l'EMS (personne dédiée) via le système d'information CoVID=SiCoVID) :
  - Nombre de nouveaux cas
  - Nombre total de cas
  - Nombre total de cas bénéficiant de soins aigus (oxygénothérapie p.ex)
  - Nombre de nouveau décès
- À l'unité HPCI Vaud par email à [Laetitia.Qalla-Widmer@chuv.ch](mailto:Laetitia.Qalla-Widmer@chuv.ch) (<mailto:Laetitia.Qalla-Widmer@chuv.ch>) :
  - Annonce de flambées de cas CoVID-19 (données nominatives des cas positifs et suspects : nom et date de naissance)

**Attention :** il est important d'indiquer le nom de l'EMS sur les formulaires.

**11. Déclaration des décès**

Les médecins déclarent tout décès **CoVID-19 positif ou suspect** en renvoyant formulaire rempli ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/OFSP\\_Declaration\\_resultats\\_cliniques\\_Deces\\_CoVID-19\\_24-03-20.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/OFSP_Declaration_resultats_cliniques_Deces_CoVID-19_24-03-20.pdf)) Formulaire de Déclaration de résultats cliniques suite au Décès CoVID-19 ([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19\\_EM\\_d%C3%A9c%C3%A8s\\_f.pdf](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/covid19_EM_d%C3%A9c%C3%A8s_f.pdf)) au médecin cantonal ([infectionsdeclarations@hin.ch](mailto:infectionsdeclarations@hin.ch) (<mailto:infectionsdeclarations@hin.ch>)).

Pour la prise en charge par les pompes funèbres voir la **recommandation générale** (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0>)

**12. Mesures à mettre en place dans les centres d'accueil temporaires (CAT) et les centres de jour**

**Prise en charge au centre d'accueil temporaire (CAT) /centre de jour**

- Maintien de l'accueil pour les bénéficiaires si plus value
- Faire des petits groupes de 5-10 personnes et si possible faire des groupes distincts entre résidents et bénéficiaires externes du CAT (notamment en cas de CAT intra-muros) /centre de jour.
- Renforcement des mesures d'hygiène : lavage des mains, etc
- Surveillance active des résidents.
  - Si apparition des signes respiratoires +/- fièvre : maintien du résident en chambre jusqu'à évaluation clinique et pas d'accueil au CAT.
- Surveillance active des bénéficiaires.
  - Si apparition des signes respiratoires +/- fièvre : pas de fréquentation du CAT/centre de jour et maintien de la personne à domicile jusqu'à évaluation clinique.
  - Organisation d'une prise en charge à domicile (CMS)

**Voir également :**

- [Recommandations générales CoVID-19 \(https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0\)](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0)

**PIÈCE(S) JOINTE(S):**

- 📄 [DSAS - Plan de continuité pour EMS, EPSM, ESE, CAT \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Plan-de-continuite\\_EMS-EPSM--ESE-CAT\\_050620\\_DSAS.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Plan-de-continuite_EMS-EPSM--ESE-CAT_050620_DSAS.pdf)
- 📄 [DSAS Plan de continuité/déconfinement des ESE handicap \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/COVID-19%20Plan%20cadre%20d%C3%A9confinement%20V2.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/COVID-19%20Plan%20cadre%20d%C3%A9confinement%20V2.pdf)
- 📄 [Algorithme résident CoVID19 HéviVA \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Algorithme\\_residents%20covid19\\_Heviva\\_01\\_04\\_2020.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Algorithme_residents%20covid19_Heviva_01_04_2020.pdf)
- 📄 [Gestion de la pandémie CoVID-19 au niveau HPCI dans les EMS \(MAJ 30-04-20\) \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Gestion\\_pandemie\\_CoVID-19\\_HPCI\\_EMS\\_300420.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Gestion_pandemie_CoVID-19_HPCI_EMS_300420.pdf)
- 📄 [Affiche pour le personnel : CoVID-19 Hygiène des mains \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Affiche\\_prevention-du-personnel\\_HM\\_CoVID-19\\_080420\\_0.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Affiche_prevention-du-personnel_HM_CoVID-19_080420_0.pdf)
- 📄 [Mesures de levées d'isolement CoVID-19 en EMS \(MAJ 28-04-20\) \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Mesures\\_de\\_levées\\_d-isolement\\_CoVID-19\\_EMS\\_280420.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Mesures_de_levées_d-isolement_CoVID-19_EMS_280420.pdf)
- 📄 [Recommandations pour des institutions telles que les homes pour personnes âgées, les établissements médico-sociaux et les institutions pour p.pdf \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Recommandations%20pour%20des%20institutions%20telles%20que%20les%20homes%20pour%20personnes%20%C3%A2g%C3%A9es%20les%20%C3%A9tablissements%20sociaux%20et%20les%20institutions%20pour%20p.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Recommandations%20pour%20des%20institutions%20telles%20que%20les%20homes%20pour%20personnes%20%C3%A2g%C3%A9es%20les%20%C3%A9tablissements%20sociaux%20et%20les%20institutions%20pour%20p.pdf)

**Microorganismes et pathologies:**

Nouveau coronavirus CoVID-19  
Dernière mise à jour le 01/07/2020